



**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTERES EN CHARGE DE L'EDUCATION  
ET DE LA FORMATION  
SECRETARIAT PERMANENT D'APPUI ET DE  
COORDINATION DU SECTEUR DE L'EDUCATION  
(SPACE)**

---

**NOTE CONCEPTUELLE  
DE LA REVUE CONJOINTE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE DE  
L'EDUCATION ET DE LA FORMATION DE LA RDC**

**Kinshasa, juillet 2019**

## I. CONTEXTE

1. L'endossement, en janvier 2016, de la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF), par toutes les parties prenantes à savoir, le Gouvernement, les PTFs et les Organisations de la Société Civile, montre que les différents acteurs ont bien été impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en place de cet important outil d'orientation sectorielle. Avec la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle, un dialogue sectoriel renforcé et permanent s'est installé. Ce dialogue est soutenu par l'installation du Cadre Partenarial de la Stratégie Sectorielle et par la création du Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du Secteur de l'Éducation (SPACE). En outre, le cadre institutionnel de la SSEF a prévu des organes de pilotage, de coordination, de concertation et de suivi/évaluation qui précisent les responsabilités des institutions et des acteurs du système aux différentes étapes de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Stratégie sectorielle. Il s'agit :
  - du Comité de pilotage de la SSEF
  - des Comités techniques sous-sectoriels (CTS)
  - des Comités techniques provinciaux (CTP)
  - du Secrétariat Permanent d'Appui et de Coordination du secteur de l'Éducation (SPACE)
  - du Comité de Concertation Sectoriel (CCS)
  - des Comités de Concertation Thématiques (CCT)
2. Aussi, à l'occasion de l'endossement de la SSEF et dans le cadre d'un « *pacte de redevabilité mutuelle* », le Gouvernement de la RDC et les partenaires techniques et financiers, avaient, chacun en ce qui le concerne, pris des engagements majeurs sur le plan politique, stratégique et financier. Ils avaient convenu de conduire des évaluations conjointes régulières afin de s'informer de l'état d'avancement des programmes et vérifier le niveau de réalisation de leurs engagements respectifs ainsi que des progrès vers l'atteinte des objectifs de développement du secteur de l'éducation en RDC.
3. Ainsi, le Gouvernement s'était engagé (i) à accroître substantiellement le budget du secteur de l'éducation jusqu'à au moins 23% du budget national dès 2020, (ii) à soutenir l'opérationnalisation des réformes prioritaires portées par la SSEF, (iii) à renforcer les capacités managériales et techniques de l'administration du secteur, (iv) à conduire un dialogue sectoriel inclusif et (v) à faire jouer pleinement au SPACE son rôle de coordination, de suivi stratégique et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SSEF.
4. Quant aux Partenaires Techniques et Financiers, ils s'étaient engagés à travailler constamment avec les autorités du secteur de l'éducation et de la formation, dans un dialogue structuré et constructif, *sur les avancées enregistrées et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la SSEF*. Ils s'étaient également engagés à accompagner le Gouvernement dans la mobilisation de ressources conséquentes pour le secteur et à veiller au respect des engagements mutuels, notamment la réalisation de la gratuité de l'enseignement primaire et la transparence dans la gestion des ressources, y compris celles générées par les frais payés par les parents.

5. Les mécanismes de suivi-évaluation de la SSEF prévoient *des revues sectorielles conjointes annuelles et des revues sectorielles conjointes d'étape*. La Revue sectorielle conjointe, en tant que pôle central du dialogue sectoriel, réunit les représentants des Ministères en charge de l'éducation, ceux du budget, des finances et du plan, les partenaires techniques et financiers ainsi que les représentants de la société civile, des syndicats des enseignants, des associations des parents et du secteur privé de l'économie nationale. Le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) estime d'ailleurs que « *la revue conjointe constitue un forum de redevabilité basé sur le principe de partenariat sectoriel. Elle contribue à une meilleure lisibilité des résultats du secteur et renforce l'efficacité des financements extérieurs* ».
6. Le dispositif de mise en œuvre et de suivi de la SSEF prévoit deux revues d'étape, respectivement en 2018 et en 2025. Cependant, la première revue d'étape n'a pas pu être organisée à temps en raison du retard dans le démarrage de la mise en œuvre SSEF, et surtout, en raison des agendas trop chargés du Gouvernement, notamment l'organisation des élections nationales et provinciales. Après concertation et échanges avec les principaux acteurs du système éducatif national, il s'est dégagé un consensus pour que la revue d'étape de la SSEF se tienne en octobre 2019.
7. La seconde revue d'étape interviendra, comme programmée, en 2025, période correspondant à la fin d'une décennie d'actions en vue de l'atteinte des objectifs du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation. Mais, avec l'alignement de la SSEF sur l'ODD4, une troisième phase d'évaluation des résultats pourrait intervenir en 2030. Entre les différentes revues d'étape, seront organisées des revues sectorielles conjointes annuelles ciblées sur des thématiques porteuses de changement pour l'amélioration de la qualité du système éducatif national.

## II. OBJECTIF DE LA REVUE

8. **L'objectif général** de la présente Revue conjointe est d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la SSEF depuis son lancement en 2017 à ce jour. Il s'agira, entre autres de :
  - Etablir le bilan des trois années passées (2016/17, 2017/2018 et 2018/2019) ;
  - Evaluer les résultats de la mise en œuvre de la SSEF sur cette période (2016-2019), au regard notamment des objectifs visés, des résultats attendus, des activités planifiées ainsi que des forces et faiblesses des options prises et des réformes retenues ;
  - Formuler des recommandations pour une mise en œuvre plus efficace des programmes de la SSEF et pour le bon déroulement dans les années à venir de la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement de base.

## 9. Objectifs spécifiques :

- Évaluer la mise en œuvre des recommandations de la dernière revue sectorielle conjointe de février 2017.
- Apprécier les progrès réalisés en termes de mise en œuvre des thématiques stratégiques<sup>1</sup> et des réformes sectorielles adoptées et de fonctionnement du dispositif de suivi/évaluation du plan d'action de la SSEF.
- Apprécier les avancées et contraintes en rapport avec la mise en œuvre de la SSEF au plan national et dans au moins trois provinces administratives témoins;
- Apprécier la qualité de l'implication des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de la SSEF ;
- Évaluer l'état de l'exécution financière du Plan d'action de la Stratégie sectorielle.
- Évaluer le niveau de l'efficacité du dialogue sectoriel et l'état d'exécution des engagements mutuels<sup>2</sup>.
- Evaluer l'atteinte des résultats des programmes de la SSEF à travers le cadre des résultats de la SSEF

## III. III. ORGANISATION DE LA REVUE 2016-2019

10. L'organisation de cette revue, comme de toutes les autres, sera soutenue par un rapport annuel de suivi, préparé conjointement par les équipes nationales (coordonnées par le SPACE avec l'appui technique de consultants) et par les partenaires techniques et financiers, y compris les organisations de la société civile du secteur de l'éducation en RDC. Le rapport fera le point sur i) l'état d'avancement dans l'exécution des activités planifiées, ii) l'état de l'exécution financière du plan d'action de la Stratégie sectoriel, y compris le niveau de mobilisation de ressources pour le secteur ; (iii) l'état de la mise en place et du fonctionnement du cadre partenarial et du cadre de suivi-évaluation de la SSEF, (iv) l'évolution des indicateurs de suivi et (v) le niveau d'atteinte des résultats escomptés à l'échéance prévue, etc.
11. L'organisation de la Revue impliquera fortement les responsables sectoriels dans la préparation des rapports de suivi et dans la tenue des ateliers techniques préparatoires précédant l'évènement. L'atteinte des résultats de la Revue conjointe 2016-2019 dépendra de la bonne conduite des travaux (responsabilité des Ministres en charge de l'éducation) et du bon équilibre au regard du nombre et de la qualité des participants. Car, comme l'a si bien exprimé le PME lors de la Revue 2017 de l'éducation en RDC, une revue est un moment privilégié de concertation technique et politique qui permet de consolider la confiance mutuelle entre le Gouvernement et ses partenaires sur l'utilisation des ressources du secteur ainsi que sur l'état d'opérationnalisation des réformes institutionnelles et/ou sectorielles, en particulier sur l'amélioration de la qualité des apprentissages, le renforcement de l'équité dans l'offre des services d'éducation ainsi que la transparence dans la gestion du secteur.

---

<sup>1</sup> Principales thématiques sectorielles : (i) la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire et la problématique des frais académiques, (ii) la problématique des enfants en âge scolaire restés en dehors de l'école (plus de 3 millions d'enfants ) et de leur réinsertion, (iii) la problématique de la promotion de l'EPE, (iv) la mise en place et la fonctionnalité du dispositif d'évaluation régulière des apprentissages scolaires, (v) la problématique du développement de l'enseignement technique et formation professionnelle, (vi) le pilotage du secteur de l'éducation à travers un SIGE complet, régulièrement mis à jour et performant, et (vii) l'amélioration de la gouvernance dans le secteur.

<sup>2</sup> Gouvernement, des Partenaires techniques et financiers, et des Organisations de la Société Civile

12. La revue sectorielle sera organisée sur une période de 5 jours allant du 25 au 29 novembre 2019. Un atelier technique préparatoire précèdera les travaux de la Revue. Il sera organisé à Kinshasa du 18 au 19 novembre en vue de (i) garantir une bonne préparation de l'évènement, (ii) s'assurer de la disponibilité de tous les supports, (iii) identifier les points pouvant faire l'objet d'éventuelles recommandations à l'issue des travaux et (iv) s'assurer de la cohérence des différentes interventions au cours de la Revue. D'autre part, des ateliers techniques se tiendront dans 3 provinces administratives sélectionnées de par leur position géographique et l'ampleur des défis de scolarisation qui s'y présentent. Il s'agit des provinces du Haut Katanga (impact des mines dans la scolarisation des enfants), du Kongo Central (position géographique) et à l'Equateur (scolarisation des enfants vivant au bord des rivières et celle des enfants autochtones). Les ateliers seront organisés simultanément en septembre pour le Haut Katanga et l'Equateur et en octobre pour la province du Kongo Central. Ces trois provinces produiront et présenteront un rapport de suivi de la mise en œuvre de leurs plans stratégiques provinciaux lors des travaux de la Revue sectorielle à Kinshasa
13. Les 2 premiers jours des travaux de la Revue conjointe (les 25 et 26 novembre) seront consacrés au cadrage des travaux de la Revue, à l'examen des résultats de la SSEF à travers les rapports de suivi au plan national et provincial et à la présentation du nouveau modèle de financement du Partenariat Mondial pour l'Education (PME). Le 3<sup>ème</sup> jour de la Revue, c'est-à-dire le 27 Novembre sera consacré à des visites de terrain et/ou à des échanges avec les acteurs provinciaux de la mise en œuvre de la SSEF et avec les acteurs de l'éducation sur des « *success stories* » dans la mise en œuvre de réformes sectorielles. Les échanges porteront, aussi, sur les réussites et difficultés des pays invités ainsi que la RDC notamment, en matière de (i) la gouvernance sectorielle en rapport avec la mise en œuvre des plans sectoriels (ii) l'organisation et les résultats des revues sectorielles et sur, (iii) le respect des engagements des partenaires et du Gouvernement dans le soutien à la mise en œuvre de la SSEF.
14. Les 2 derniers jours seront consacrés aux travaux de groupes (4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> journées c'est-à-dire les 28 et 29 Novembre), notamment sur l'analyse des progrès réalisés et des propositions de recommandation pour optimiser l'opérationnalisation des réformes sectorielles. . Une plénière clôturera les travaux des groupes pour valider le cadre des résultats, apprécier les rapports techniques et financiers. ainsi que les nouveaux engagements à prendre ainsi que les recommandations pour booster la mise en œuvre de la SSEF, particulièrement en province.
15. L'organisation technique et matérielle de la Revue respectera le calendrier suivant.

## Feuille de route de l'organisation de la Revue

N°	ACTIVITES	ECHEANCES	STRUCTRE RESPONSABLE	État de mise en œuvre
1.	Adoption des TDRs et de la Note conceptuelle et accord sur la date de la Revue conjointe	25 juillet 2019	SPACE, DEPs	Réalisé
2.	Partage des TDRs et de la Note conceptuelle avec les PTFs et les OSC et confirmation du site de la tenue de la Revue	26 juillet 2019	CCS	Réalisé
3.	Recrutement des consultants en appui à la préparation de la Revue	Août – Septembre 2019	SPACE	Réalisé
4.	Mise en place d'un comité technique préparatoire par arrêté du Ministre, président du GTE et comprenant :	Septembre - Octobre 2019	SG des Ministères en charge de l'éducation	Réalisé
5.	Validation du budget de la préparation et de la tenue de la Revue conjointe	Septembre 2019	Comité Technique Préparatoire	Réalisé
6.	Élaboration du canevas des rapports et indication sur les thématiques ciblées	Septembre 2019	SPACE et DEP Ministères sectoriels	En cours
7.	Transmission de la documentation aux consultants	Octobre 2019	SPACE – DEP - DIGE	En cours
8.	Production des rapports de suivi de la mise en œuvre au niveau de chaque Ministère par les consultants sous la supervision des DEP et du Comité préparatoire	Mi-Novembre 2019	DEP des Ministères sectoriels	
9.	Confection et production des supports visuels et audiovisuels pour la tenue de la Revue	15-30 octobre 2019	SCGC, Comité Technique préparatoire	
10.	Organisation des ateliers techniques provinciaux	septembre - octobre 2019	Ministres Provinciaux Education et formation	En cours
11.	Lancement des invitations à la Revue (Agences partenaires, Administrations Provinciales et locales)	24 au 27 octobre 2019	Ministre, Président du GTE en accord avec le Chef de File des PTFs	
12.	Production du rapport-synthèse de suivi	08 Novembre 2019	SPACE, Consultant	
13.	Partage du rapport de suivi pour amendement	13 novembre 2019	DEP des Ministères sectoriels, SPACE, PTFs	
14.	Intégration des amendements et finalisation du rapport-synthèse de suivi	10 novembre 2019	SPACE/Consultants	
15.	Distribution de la version finale du rapport de suivi	15 novembre 2019	SPACE, Consultant	
16.	Travaux préparatoires de la Revue conjointe : Echange sur les thématiques « phares » de la Revue	20-21 novembre 2019	Comité Technique Préparatoire	
17.	Ouverture officielle et conduite des travaux de la Revue	25 Novembre 2019-	SG des Ministères en charge de l'Éducation	
18.	Partage de la politique de financement du PME et appréciation des conclusions de la Revue à mi-parcours du projet PAQUE	25-novembre 2019	PAQUE et PME	
19.	Partage d'expériences réussies	27 novembre	SPACE- SG Ministères	
20.	Travaux en commissions	28-29 Novembre	Comité d'organisation	
21.	Travaux en plénière sur les conclusions de la Revue, sur les nouveaux engagements et les recommandations pour booster la mise en œuvre de la SSEF Cérémonies de clôture des travaux	29 Novembre 2019	Comité d'organisation	

## IV. RESPONSABILITE DANS LA PREPARATION ET LA CONDUITE DES TRAVAUX

16. **Les Directeurs des études et de la planification (DEP)** sont au cœur de la préparation et de la bonne tenue de la Revue conjointe sectorielle. Au niveau de leur sous-secteur, ils sont responsables de la qualité des livrables devant alimenter la revue sectorielle. Le fait que le Ministère de l'EPSP ait régulièrement recours dans le passé aux services d'un consultant international pour la préparation du rapport de suivi a certes assuré une qualité technique au document, mais n'a pas assuré le transfert des compétences attendu faute d'une réelle implication des DEP dans la rédaction du rapport.
17. C'est pour corriger ce dysfonctionnement et permettre aux administrations des Ministères d'être bien outillées pour conduire elles-mêmes les différentes revues à venir que les consultants qui seront recrutés pour cette revue travailleront en étroite collaboration avec les différentes DEP et le SPACE. Ils appuieront l'élaboration des rapports de suivi et la conduite des travaux. Cette démarche rassure quant à l'appropriation du processus des Revues conjointes par les DEP. Concernant cette revue d'étape (couvrant une période de 3 ans), où une analyse plus fouillée des résultats et de l'impact des politiques sur le secteur est nécessaire, les ministères et les PTFs éventuellement, pourraient recourir à plusieurs autres expertises extérieures et indépendantes pour appuyer techniquement le processus.
18. Quant au **SPACE**, il est responsable de la production de la synthèse des rapports sous sectoriels et du rapport sur le fonctionnement du dispositif de mise en œuvre et de suivi/évaluation de la Stratégie sectorielle. Il est aussi responsable de la coordination et de la tenue de la revue, notamment en ce qui concerne le respect du calendrier et de la bonne organisation des activités.
19. **Le Comité technique préparatoire**, mis en place par arrêté interministériel, comprend :
  1. Le représentant du chef de file des PTFs
  2. Le représentant de l'Agence de coordination du PME
  3. Le représentant de chaque cabinet Ministériel en charge de l'éducation
  4. **Les DEP des 4 Ministères en charge de l'éducation** plus une personne par ministère
  5. 2 représentants de la DGNF
  6. 1 représentant du Ministère des Finances
  7. 1 représentant du Ministère du Budget
  8. 1 représentant du Ministère du Plan
  9. 4 représentants du SPACE
  10. 1 représentant de chacun des projets suivants : PEQPESU ; PAQUE ; ACCELERE ;
  11. 1 représentant des Organisations de la Société Civile
  12. 1 représentant des confessions religieuses
  13. 1 représentant de l'Observatoire Congolais pour le Développement Durable (OCDD)
  14. 1 spécialiste de la communication

20. Ce Comité a pour rôle de veiller à la bonne préparation de la revue, notamment en ce qui concerne la qualité de l'organisation, la qualité des rapports de suivi, la qualité des personnes et structures impliquées ou invitées à la revue, à la disponibilité du financement de la Revue, la stabilisation du programme de déroulement des activités et le respect de la feuille de route de la Revue.
21. Ce Comité est l'interface entre le Gouvernement et les PTFs/OSC dans le cadre de la préparation de cette Revue.

## V. RECRUTEMENT DE CONSULTANTS

22. **Deux consultants seront recrutés pour appuyer la rédaction du rapport de suivi superviser les différentes présentations.** Le recrutement sera fait sur la base d'une *short-list* de candidats dont les CV ont été préalablement évalués. Le consultant principal travaillera sur une période de 2 mois (du 6 octobre au 30 novembre) avec au moins un mois en présentiel selon un calendrier qu'il proposera au SPACE. L'autre consultant sera recruté pour une période d'un (1) mois (du 15 octobre au 13 novembre) dont 20 jours en présentiel, et selon un calendrier négocié avec le SPACE. Il appuiera la production des rapports de suivi des 3 provinces administratives témoins (Haut Katanga, Equateur et Kongo Central). Les consultants négocieront aussi leurs différents contrats avec les responsables du SPACE et ceux de la passation des marchés du projet PAQUE.
23. En plus de la production du rapport de suivi pour l'ensemble du secteur, le consultant principal sera responsable de la compilation des différents rapports national et provinciaux (y compris la synthèse du rapport de suivi du projet PAQUE). Les consultants appuieront le SPACE dans l'élaboration du rapport spécifique sur toutes les questions transversales : (i) l'état d'exécution des engagements mutuels du Gouvernement, des Partenaires techniques et financiers, et des Organisations de la Société Civile, (ii) le fonctionnement du dispositif de mise en œuvre et de suivi/évaluation du plan d'action de la SSEF, (iii) le niveau d'alignement de la SSEF 2016-2025 aux cibles de l'Objectif de Développement durable N°4 (ODD4 en sigle), (iv) le degré d'implication des parties prenantes et des acteurs, à tous les niveaux de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution de la Stratégie sectorielle (central, provincial et local) en rapport avec les responsabilités qui leur incombent.

## VI. CONTENUS DES RAPPORTS

24. Trois rapports sont attendus des consultants. Un rapport synthèse, un rapport sur l'état de la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle dans les provinces témoins. Les rapports seront structurés, à titre indicatif, suivant le schéma ci-dessous :

### A. Rapport synthèse

1. Introduction
2. Rappel du contexte sectoriel
3. Rappel des objectifs de la Stratégie sectorielle
4. Rappel des objectifs du programme ou des programmes faisant l'objet du rapport
5. Évaluation de l'atteinte des objectifs et des résultats du programme (cadre des indicateurs)
6. État de mise en œuvre des réformes
7. Leçons apprises

8. Recommandations
9. Conclusion

## **B. Rapport du sous-secteur de l'EPSP**

### **1. Petite enfance**

- a. Contexte du volet et rappel des objectifs du programme
- b. Evaluation de l'atteinte des objectifs du programme
- c. Etat de mise en œuvre des réformes (pré-primaire et modèle efficace d'établissements préscolaires)
- d. Recommandations

### **2. Primaire**

- a. Contexte du volet et rappel des objectifs du programme
- b. Évaluation de l'atteinte des objectifs du programme
- c. État de mise en œuvre des réformes
  - Formation des enseignants
  - Gratuité de l'enseignement primaire
  - Éducation en situation d'urgence et de conflit
  - Enseignement en langue nationale
  - Politique du livre scolaire
- d. Recommandations

### **3. Enseignement secondaire cycle 1**

- a. Contexte du volet et rappel des objectifs du programme
- b. Évaluation de l'atteinte des objectifs du programme
- c. État de mise en œuvre des réformes
  - Mise en œuvre de l'éducation de base
  - Réforme de l'enseignement scientifique
- d. Recommandations

### **4. Enseignement secondaire 2nd cycle**

- a. Contexte du volet et rappel des objectifs du programme
- b. Évaluation de l'atteinte des objectifs du programme
- c. État de mise en œuvre des réformes
  - Réforme de l'enseignement Secondaire (Cadre stratégique de l'Enseignement Secondaire)
  - Réforme de l'enseignement scientifique
  - Rationalisation des Humanités Pédagogiques
- d. Recommandations

## **5. Rapport des sous-secteurs de l'ESU, du FPMA et de l'AENF**

### **A : ESU**

- a. Contexte du sous-secteur et rappel des objectifs du programme
- b. Évaluation de l'atteinte des objectifs du programme
- c. État de mise en œuvre des réformes
  - Professionnalisation des filières
  - Réforme LMD
  - Réforme CNQC
- d. Recommandations

## **B : FPMA**

- a. Contexte du sous-secteur et rappel des objectifs du programme
- b. Évaluation de l'atteinte des objectifs du programme
- c. État de mise en œuvre des réformes
  - Réforme de l'enseignement Secondaire (Cadre stratégique de l'Enseignement Secondaire)
  - Réforme de l'enseignement scientifique et technique
  - Rationalisation des établissements d'enseignement technique et professionnel
  - Partenariat public-privé
- d. Recommandations

## **C : AENF**

- a. Contexte du sous-secteur et rappel des objectifs du programme
- b. Évaluation de l'atteinte des objectifs du programme
- c. État de mise en œuvre des réformes
  - Valorisation des acquis de l'expérience
  - Réinsertion des enfants en dehors de l'école
- d. Recommandations

## **6. Rapport sur les programmes transversaux**

- Contexte du volet et rappel des objectifs du programme
- Évaluation de l'atteinte des objectifs du programme
- État de mise en œuvre des engagements

## **7. Gouvernance sectorielle**

- (i) Analyse du cadre des résultats
- (ii) État d'exécution des engagements mutuels du Gouvernement, des Partenaires techniques et financiers, et des Organisations de la Société Civile,
- (iii) Financement et fonctionnalité du SIGE
- (iv) Fonctionnement du dispositif de suivi/évaluation du plan d'action de la SSEF,
- (v) Niveau d'alignement de la SSEF 2016-2025 aux cibles de l'Objectif de Développement durable N°4 (ODD4 en cible),
- (vi) Dialogue sectoriel ou degré d'implication des parties prenantes et des acteurs, à tous les niveaux de la mise en œuvre et du suivi de l'exécution de la Stratégie sectorielle (central, provincial et local) en rapport avec les responsabilités qui leur incombent.

## **8. Gouvernance financière**

- (i) Évaluation du plaidoyer budgétaire et de la mobilisation des ressources
- (ii) Niveau d'exécution du financement de la SSEF et de la qualité des dépenses

Au fil des travaux préparatoires, la structure des rapports pourrait évoluer de par les suggestions que pourraient faire les différentes parties prenantes.

## VII. PARTICIPANTS A LA REVUE

### A) Participants du niveau central

- Les 4 Ministres en charge de l'éducation
- 2 représentants de la Présidence de la République
- 2 représentants de l'Assemblée Nationale
- 2 représentants du SENAT
- 2 représentants du Premier Ministre
- Les 4 SG des Ministères en charge de l'éducation
- 2 Membre du cabinet de chaque Ministre en charge de l'éducation
- 1 Représentant de chaque SG des Ministères en charge de l'éducation
- 10 Directeurs Nationaux de l'EPST
- 5 Directeurs Nationaux de l'ESU
- 5 Directeurs Nationaux du FPAM
- 5 Directeurs Nationaux des Affaires Sociales
- 10 Représentants du GLPE Kinshasa
- 10 Participants venant de l'extérieur
- 10 représentants de projets soutenant la SSEF
- 5 représentants du SPACE
- 2 consultants
- 6 représentants d'autres Ministères (Budget ; Plan ; Finances ; Santé ; OCDD)
- 4 représentants des confessions religieuses
- 4 Représentants des Enseignants
- 4 représentants des Parents
- 2 représentants des journalistes pour l'éducation
- 2 représentants de la Direction Générale de la Communication
- 2 représentants du secteur privé
- 2 représentants des syndicats des enseignants
- Les membres du comité technique préparatoire

25. Les participants au niveau national sont au nombre de **128 dont 96 à prendre** en charge pour le transport local.

### B) Participants du niveau provincial

26. Les Ministres provinciaux, les PROVED et IPP des Ministères de l'EPST et de la FPAM, les Chefs de division Provinciaux des Affaires Sociales et les Autorités académiques des Etablissements d'Enseignement Supérieur qui participeront à la Revue seront des représentants de leurs collègues. Ils seront sélectionnés selon le degré concentration des projets Education dans leur zone ainsi que l'ampleur des défis en matière d'éducation.

- Le Gouverneur de la Ville-Province de Kinshasa ou son représentant
- 11 Ministres provinciaux en charge de l'éducation (à déterminer la l'équipe de coordination)
- Le PROVED de Kinshasa Ouest (Gombe)
- 6 PROVED de l'EPST
- 6 IPP de l'EPST
- 3 PROVED de la FPAM

- 3 IPP de la FPAM
- 3 Chefs de division Provinciaux des Affaires Sociales
- 6 Directeurs d'Établissements d'Enseignement Supérieur
- 6 Coordonnateurs provinciaux des écoles conventionnées
- 6 PTFs travaillant en province
- 2 Directeurs d'école primaire
- 2 Préfets des Études
- 2 directeurs des centres de rattrapage

27. L'ensemble des participants provinciaux s'élève à **58 personnes dont 52** à prendre en charge

### **C) Participants venant d'autres pays partenaires**

28. Dans le cadre de la coopération en matière d'organisation des revues sectorielles, Madagascar et le Tchad ont participé à la dernière Revue sectorielle de la RDC en 2017. Les recommandations de cette revue avaient encouragé ce genre d'échange qui renforce la qualité des évaluations sectorielles ainsi que du dialogue sectoriel. C'est dans cette optique que cette revue pourrait voir la participation de trois pays (2 personnes par pays) dont les défis en matière d'éducation et les problématiques de l'organisation de revues sectorielles efficaces sont similaires à ceux de la RDC.

## **VIII. COÛTS DE LA REVUE** (voir annexe)

## **IX. FINANCEMENT DE LA REVUE**

29. Le financement de la Revue sectorielle est pris en charge par les ressources du PME (projet PAQUE).

## **X. COLLECTE DE DONNEES**

30. Les DEP des Ministères en charge de l'éducation et la DIGE du Ministère de l'EPSP (qui sont d'office membres de l'équipe de préparation) sont responsables de la mise à disposition des données aux consultants. Ils pourront être appuyés par leurs collègues directeurs-chefs de service. Les données proviendront des annuaires statistiques lorsque ces documents sont disponibles ou de toute autre source compatible. Les rapports des promo-scolaires provinciales et nationale d'août 2019 et du MICS - 2018 constituent de précieuses sources d'information et de données pour la rédaction des rapports de suivi de la mise en œuvre de la SSEF.

Kinshasa le 20 Juillet 2019

Le SPACE